

CYBERGUN
société anonyme au capital de à 4.963.821,25 euros
40, boulevard Henri-Sellier 92150 Suresnes
337 643 795 R.C.S. Nanterre
(la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL D'UNE DÉCISION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
DU 17 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt,
Le 17 juin,
À 20 heures,

Monsieur Hugo Brugière, directeur général de la Société,

considérant (i) la 18e résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 25 septembre 2018 aux termes de laquelle l'assemblée générale a délégué sa compétence au conseil d'administration pour décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes, et (ii) la 17e résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 11 octobre 2019 aux termes de laquelle l'assemblée générale a délégué sa compétence au conseil d'administration pour décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes,

considérant le contrat d'émission et de souscription de bons donnant accès à des obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes avec le fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund, représenté par sa société de gestion, la société European High Growth Opportunities Manco S.A., pour un montant nominal de 92.000.000 € conclu le 7 octobre 2019 et successivement amendé le 14 octobre 2019, le 12 décembre 2019 et le 24 janvier 2020 (le « Contrat »),

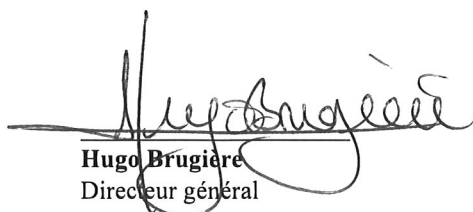
considérant la décision du conseil d'administration du 1er octobre 2019 aux termes de laquelle le conseil a, entre autres, donné tous pouvoirs au directeur général à l'effet d'émettre les obligations et, plus généralement, de réaliser toutes opérations prévues par, ou rendues nécessaires par, le Contrat,

après avoir pris acte de la conversion d'obligations en actions ordinaires dans le cadre de l'exécution du Contrat (étant précisé que la liste des obligations converties depuis le 16 juin 2020 figure en Annexe aux présentes),

constate l'augmentation d'un montant de 610.525,40 euros du capital de la Société qui est ainsi porté de 4.963.821,25 euros à 5.574.346,65 euros par émission de 421.052 actions nouvelles issues de la conversion d'obligations, et

décide en conséquence de modifier l'article 6 – « Capital social » des statuts de la Société est dorénavant rédigé comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de 5.574.346,65 euros et représenté par 3.844.377 actions d'une valeur nominal de 1,45 euro chacune, entièrement libérées. »


Hugo Brugière
Directeur général

CYBERGUN
société anonyme au capital de à 4.963.821,25 euros
40, boulevard Henri-Sellier 92150 Suresnes
337 643 795 R.C.S. Nanterre
(la « Société »)

Annexe

Nombre d'actions au 16/06/2020	3 423 325,00
Conversion ABO CF2#10 16.06.2020	137 931,00
Conversion ABO CF2#10 16.06.2020 PENALTY CASH	72 595,00
Conversion ABO CF2#11 16.06.2020	137 931,00
Conversion ABO CF2#11 16.06.2020 PENALTY CASH	72 595,00
Nombre d'actions au 17/06/2020	3 844 377,00
Capital social au 17/06/2020	5 574 346,65
Nominal de l'action	1,45
Total actions émises	421 052,00
Montant de l'AK	610 525,40
Ouverture Capital Social	4 963 821,25
Clôture du capital social	5 574 346,65